

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 6

Rubrik: news.admin.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mesures économiques de la Confédération

Pour la première fois depuis près de dix ans, la Confédération a clos l'année 2014 avec un déficit de 124 millions de francs. Les prévisions font état de pertes de plusieurs milliards pour 2016 et 2017. Pour éviter que cela ne se produise, le Conseil fédéral prévoit des mesures d'économie, que le DFAE doit également soutenir.

Le temps de l'abondance des recettes fiscales est révolu. Pour la première fois depuis 2005, le budget de la Confédération était déficitaire en 2014. Le déficit est surtout lié aux baisses des recettes provenant de l'impôt fédéral direct et de la TVA. Le bénéfice porté au bilan de la BNS a également diminué en raison des achats d'euros pour soutenir le cours; les effets ont été ressentis par la Caisse fédérale, qui en reçoit une part.

Frein à l'endettement

Malgré le déficit, les exigences du frein à l'endettement ont pu être respectées, autorisant un déficit conjoncturel de 450 millions de francs. Le fait que la Confédération ait évité, jusqu'à présent, des déficits élevés dans le budget de l'État peut s'expliquer par cette règle budgétaire introduite en 2003. Le frein à l'endettement permet d'équilibrer à terme les dépenses et les recettes du budget fédéral. Cet outil autorise un déficit en période de récession économique et exige un excédent budgétaire en période de haute conjoncture. Il ne peut être dérogé à cette règle que dans des situations exceptionnelles, des dépenses extraordinaires pouvant être alors engagées. Elles doivent toutefois être compensées au cours des années suivantes. La Suisse a ainsi pu réaliser des excédents budgétaires de 2006 à 2013 et réduire la dette publique à moins de 50 % du PIB, malgré la crise financière.

Programme d'économies pour 2016

Dans la mesure où les recettes n'augmenteront pas au cours des prochaines années, le Conseil fédéral a décidé de réduire le budget fédéral de près de 1,3 milliard de francs en 2016. Selon les directives du Conseil fédéral, le DFAE doit contribuer à cet effort en réalisant des économies de 189,3 millions de francs. La majeure partie des écono-

mies portera sur la coopération au développement. Le DFAE doit par ailleurs économiser un pourcentage du budget de 2016 sur les dépenses de personnel.

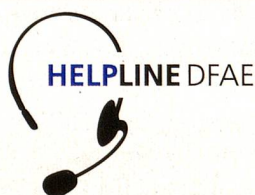
Accordant une grande priorité à son vaste réseau de représentations à l'étranger, le DFAE va s'efforcer de limiter autant que possible les fermetures de représentations. L'accent sera donc mis sur les mesures suivantes:

- Régionalisation des services consulaires et de la section visa des Pays baltes: transfert de la responsabilité au Centre consulaire régional de Stockholm.
- Régionalisation des services consulaires et de la section visa du Koweït et de Bahreïn: transfert de la responsabilité au Centre consulaire régional de Doha.
- Engagement de personnel local dans certaines chancelleries à la place du détachement de personnel suisse.
- Regroupement des chancelleries des représentations suisses à Bruxelles (ambassade, Mission suisse auprès de l'UE et Mission suisse auprès de l'OTAN).
- Réalisation d'économies supplémentaires dans le domaine des visas en collaborant avec des prestataires de service externes.
- Report de l'ouverture d'un consulat général à Almaty.
- Renforcement de l'envoi électronique de la «Revue Suisse».

Malgré tous ces efforts, l'objectif d'économies n'a pas pu être atteint. Le Conseil fédéral se voit donc contraint de fermer l'ambassade suisse au Paraguay et de la remplacer par un consulat général honoraire subordonné à l'ambassade de Buenos Aires. Cette étape a été jugée nécessaire en raison du montant d'économies relativement élevé qui devra être atteint en 2016.

Programme de stabilisation 2017-2019

Les dernières projections conjoncturelles montrent que d'autres restrictions budgétaires devront être intégrées dans les plans financiers de 2017 à 2019. Le Conseil fédéral a donc décidé le 1^{er} juillet 2015 de proposer au Parlement un programme de stabilisation pour la période susmentionnée. Il a l'intention de mettre en consultation un programme de stabilisation correspondant au mois de novembre 2015. Les chiffres clés seront publiés dans cette rubrique, dès qu'ils seront connus.



Tél. en Suisse: 0800 24-7-365
Tél. à l'étranger: +41 800 24-7-365
E-Mail: helpline@eda.admin.ch
Skype: [helpline-eda](https://www.skype.com/name/helpline-eda)



Conseils aux voyageurs

www.dfae.admin.ch/voyages
Helpline DFAE +41 (0)800 24-7-365
www.twitter.com/travel_edadfae

itineris

Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger

www.dfae.admin.ch/itineris

La «Revue Suisse» de demain

Accessible rapidement et n'importe où –
par e-mail, internet ou sur tablette

Passez à la «Revue Suisse» électronique!

Depuis quelques années, la «Revue Suisse» est envoyée de façon généralisée sous sa forme électronique. Ce mode d'envoi ne génère quasiment pas de frais, permettant ainsi de réaliser des économies de coûts. Elle offre en outre les avantages suivants:

- Une disponibilité plus rapide garantit des informations plus actuelles.
- Les articles peuvent être envoyés facilement ou encore partagés sur Facebook ou Twitter.
- L'interactivité offre des possibilités d'échange immédiates avec les lecteurs.
- Les frais de papier et d'impression peuvent être économisés.
- Ce type d'envoi contribue à la protection de l'environnement

La «Revue Suisse» électronique permet également aux lecteurs d'accéder aux différentes éditions régionales ainsi qu'aux archives. Nous vous recommandons donc à l'avenir de lire la revue sur internet ou via l'application correspondante.



Vous recevez la «Revue Suisse»
à votre adresse postale?

Vous souhaitez passer à la version électronique et ainsi continuer à recevoir six éditions?

Faites-en la demande sur le site internet du DFAE www.eda.admin.ch/swissabroad ou auprès de la représentation suisse qui est compétente pour vous.

Le répertoire de contacts des ambassades et des consulats généraux est disponible sous: www.eda.admin.ch > Représentations et conseils aux voyageurs.

Veuillez nous signaler tout changement d'adresse postale ou d'e-mail, afin de pouvoir continuer à lire la «Revue Suisse» sans interruption.

Vous êtes déjà abonné à la version électronique de la «Revue Suisse» ou vous la recevez au format papier comme souhaité? Dans ce cas-là, vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer.

Le site internet de la revue permet d'accéder à toutes les éditions électroniques, ainsi qu'à d'autres informations sous www.revue.ch

La «Revue Suisse» est également disponible sous forme d'application pour iPad et tablettes Android.

Si vous rencontrez des problèmes, veuillez contacter la représentation suisse qui est compétente pour vous ou la helpline du DFAE (+41 (0)800 24-7-365, helpline@eda.admin.ch), mais pas la rédaction de la «Revue Suisse», qui n'a aucun accès à votre adresse et à vos données administratives.

Votations

Les quatre projets suivants seront soumis au vote populaire le 28 février 2016:

- Initiative populaire du 5 novembre 2012 «Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage»
- Initiative populaire du 28 décembre 2012 «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)»
- Initiative populaire du 24 mars 2014 «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires!»
- Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA). (Réfection du tunnel routier du Gothard.)

Autres dates de votation en 2016:

- 5 juin, 25 septembre et 27 novembre

Initiatives populaires

Les initiatives populaires suivantes ont été lancées avant la clôture de la rédaction (expiration du délai pour la récolte des signatures entre parenthèses).

- Initiative pour «Davantage de logements abordables» (01.03.2017)

La liste des initiatives populaires en suspens est disponible sous www.bk.admin.ch > Actualités > Elections et votations > Initiatives en suspens.

Responsable des pages d'informations officielles du DFAE:
Peter Zimmerli, Relations avec les Suisses de l'étranger
Bundesgasse 32, 3003 Berne, Suisse
Téléphone: +41 800 24-7-365
www.dfae.admin.ch, mail: helpline@eda.admin.ch

www.swissworld.org

Your Gateway to Switzerland



Switzerland.